

le nombre d'instructeurs requis. Les provinces activent la formation de ces instructeurs et, en Ontario, 300 reçoivent une telle formation à l'heure actuelle, tandis que 300 autres commenceront le cours aussitôt que le premier groupe l'aura terminé.

Plusieurs questions ont été posées et certaines critiques formulées à l'égard de ce programme. On a dit, par exemple, que les cours donnés en ce moment ne répondaient pas aux besoins actuels, étant donné qu'on enseigne des métiers désuets. Les membres du comité ignorent peut-être qu'il existe des comités consultatifs de métiers pour presque chaque école du Canada. En outre, chaque province compte un comité consultatif dont les membres ont été choisis parmi le patronat et le salariat. Il y a aussi les comités sélectifs provinciaux auxquels il incombe de faire des recommandations sur les besoins de leurs provinces respectives en matière de formation des chômeurs et des infirmes ainsi que sur les métiers d'apprentissage. Le Service national de placement y est représenté, à titre consultatif, de même que, dans la plupart des cas, les employeurs et les syndicats ouvriers.

On a prétendu que travailleurs et industriels n'ont pas été consultés au sujet de ce programme de formation. Je tiens à signaler qu'il y a consultation constante, puisque les uns et les autres sont représentés non seulement à l'échelon local, mais aussi aux échelons provincial et national. Depuis un an, le ministère du Travail a retenu les services d'un conseiller industriel en vue d'assurer que son programme de formation industrielle répond aux besoins de l'industrie canadienne. Il a aussi collaboré étroitement avec divers comités de l'Association des fabricants canadiens, de la Chambre de commerce du Canada ainsi qu'avec d'autres groupes comprenant des ouvriers ou des patrons pour que tous ces organismes l'aident à établir des programmes de formation conformes aux besoins de l'industrie. Je suis sûr que le député de Vancouver-Est apprendra avec intérêt que le conseiller du ministère s'est déplacé à maintes reprises à travers le Canada et qu'il a consulté des employeurs et d'autres groupes.

En outre, nous avons un programme de recherche sur les répercussions de l'évolution technologique de la main-d'œuvre, qui est spécialement conçu pour assurer que nos programmes de formation s'adaptent aux nouveaux besoins techniques de l'économie canadienne. Nous poursuivons toute cette recherche. Nous savons où nous allons à cet égard et nous nous efforçons, au fur et à mesure, de découvrir quels seront les besoins

[L'hon. M. Starr.]

dans l'avenir afin de prévoir, de concert avec les provinces, les moyens d'y répondre.

L'accusation a été portée que des écoles se construisaient là où elles n'étaient pas nécessaires. Si quelque honorable membre du comité peut citer le cas d'une école en voie de construction à un endroit où l'on pourrait s'en passer, je le prierais de le faire. Divers comités, les ministères provinciaux de l'instruction publique et les commissions scolaires nous disent que ces écoles sont nécessaires. Chacune des commissions scolaires insiste sur cette nécessité, et je suis persuadé que pareille insistance repose sur un besoin réel établi par suite de recherches et après consultation avec les organisations ouvrières et patronales de chaque région. Chose certaine, on ne nous a jamais fait savoir que telle ou telle école en train de se construire ne répondait pas à un besoin.

Lorsque nous avons pressenti les provinces au sujet de ce programme, au tout début, nous leur avons demandé de faire, à l'égard des services de formation en cause, une estimation de leurs besoins pour les cinq prochaines années. Nous avons ensuite réuni les renseignements qu'elles nous avaient fournis et nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait une augmentation de 50 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Nous y consentons volontiers et nous espérons pouvoir fournir les installations voulues en deux ans et demi au lieu de cinq. C'est tant mieux, et voilà de la bonne planification.

On nous dit que l'évolution technologique de l'industrie va s'accélérer. Nous savons, d'après ce qu'a déclaré le président Kennedy, il n'y a pas très longtemps, que les États-Unis s'attendent à ce que la main-d'œuvre industrielle soit déplacée, par les progrès de la technologie, au rythme de 25,000 hommes par semaine. L'effectif de la main-d'œuvre des États-Unis est dix fois plus élevé que le nôtre. Si ce phénomène doit se produire là-bas, nous pouvons donc nous attendre à ce que notre main-d'œuvre soit déplacée au rythme de 2,500 hommes par semaine, par suite de ces changements. Quand on veut fonder un foyer, on se construit une maison, et je crois qu'il est bon de dresser des plans en vue des besoins qui se feront sentir dans les années à venir.

Nous n'imposons pas ces programmes aux provinces. Tout ce que nous leur demandons, c'est d'évaluer leurs besoins, ce qu'elles font par l'entremise de comités consultatifs, au niveau régional, provincial et même national. Tous ces gens sont représentés auprès de ces organismes et leurs vues sont prises en considération. Je tiens à signaler également que les provinces versent 25 p. 100 des frais